

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 octobre 2017

Étaient présents : Mesdames, Messieurs MOUCHARD Patrice, AUGEREAU Hélène, JOURDAIN Luc, GACHINIARD Eric, CIVRAIS Jean-Claude, TIXIER Floriane, MAINGRET Benoît, GIRARD Isabelle, BONNET Marc, LEBASTARD Marie, BABIN José

Absents excusés : Mmes ROIGNANT Maryline, DENIS Christine, ISABELLON Isabelle, M COCHONNEAU Olivier.

Monsieur Jean-Claude CIVRAIS a été désigné secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

1 – Ordre du jour

1 – Personnel communal / contrat d'assurance groupe 2018-2020

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 28 février 2017 la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de ETHIAS, via COLLECTeam et YVELAIN.

Les taux proposés sont inférieurs à ceux pratiqués jusqu'à présent par Gras Savoye (4,40 au lieu de 4,95 aujourd'hui, 1,15 au lieu de 1,30 aujourd'hui).

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales

2 – Intercommunalité / rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire Longué, du gennois et de la région de Doué La Fontaine

Le rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement » et des communautés de communes de Loire Longué, du Gennois et de la Région de Doué la Fontaine est présenté au conseil municipal : présentation des compétences puis focus sur le budget investissement.

3 – intercommunalité / Rapport relatif aux transferts de charge entre la commune Le Puy Notre Dame et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

A la suite de la réunion de la CLECT du jeudi 21 septembre 2017, le cabinet Partenaires Finances Locales a communiqué le rapport de la CLECT, qui a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions, jeudi 21 septembre.

Monsieur le Maire explique la démarche de la commission pour calculer pour chaque commune concernée l'augmentation ou la diminution des compensations versées par Saumur Val de Loire.

Les communes concernées sont celles qui ont :

- une zone d'activités, un équipement sportif ou culturel
- des compétences qui ne sont pas reprises par l'agglomération

La commune du Puy Notre Dame n'est pas concernée

4 - Urbanisme / déclassement de voies

Sur le territoire de la commune du Puy Notre Dame, la route départementale n°178 a des caractéristiques de voie à caractère local et de desserte riveraine.

En conséquence, il est proposé le transfert de cette section de route départementale dans le réseau communal.

La partie agglomérée du Puy Notre Dame est traversée par plusieurs routes départementales, certaines ont fait l'objet d'aménagements spécifiques qui leur donnent un caractère de rue et contribuent à promouvoir le patrimoine local. De plus certaines voies présentent des caractéristiques géométriques qui ne favorisent pas le trafic de transit.

A contrario, la commune a aménagé une voie communale en dehors de la partie agglomérée permettant au trafic lourd venant du département des Deux Sèvres de contourner une partie de l'agglomération du Puy pour rejoindre le réseau départemental en direction du saumurois et du douessin.

En conséquence, il est proposé de déclasser un certain nombre de voies départementales à l'intérieur de la partie agglomérée n'ayant plus vocation à être route départementale et à classer certaines voies communales qui assurent la continuité du réseau départemental dans ce même réseau.

Il est proposé :

- le classement dans le domaine public communal des sections de voies RD 77, RD 87 et RD 178 en agglomération et RD 178 hors agglomération, sur une longueur de 3 115 mètres après leur déclassement du domaine public départemental
- le déclassement du domaine public communal des voies chemin du Haut Buart à la Bruyère et rue de la Basse Paleine, sur une longueur de 1 085 mètres, pour classement dans le domaine public départemental.

Le conseil municipal se prononce en faveur de ces classements et déclassements. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention formalisant les responsabilités d'entretien entre le département et la commune du Puy Notre Dame des sections de routes départementales situées en agglomération.

2 – Questions diverses

a – prêt de la salle des fêtes pour la Saint Cécile

Le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle à l'association Sirocco. Il reste à leur charge le coût du nettoyage du parquet soit 100 euros.

b – rappel de la cérémonie du 21 octobre en hommage à Remy Gautret

La cérémonie commémorative débute à 9h30 devant le monument aux morts. La commune commande une gerbe et offre le verre de l'amitié.

c – livraison de la désherbeuse et utilisation par les services techniques

Le matériel a été utilisé dans les rues du bourg par les agents. Le retour est positif ; l'engin est efficace. Il consomme beaucoup d'eau et de gasoil. Les batteries se vident rapidement.

d – demande de gratuité totale de la salle des fêtes pour Sophie Reynouard pour la fête de la gastronomie (frais : 100 euros demandés)
compte tenu du rayonnement de la manifestation, le conseil municipal est d'accord pour prendre à la charge de la commune le nettoyage de la salle des fêtes. Il s'agit d'une belle initiative à encourager.

e- travaux local jeunes et ouverture du 30 octobre au 3 novembre de 14h à 18h accueil libre
Les travaux dans la salle Saint Vincent sont terminés : réfection des plafonds, des murs, de l'électricité, réalisation d'un seuil pour l'accessibilité handicapé, installation d'un rac pour les vélos. Une commission de sécurité doit passer ainsi que la Socotec pour la vérification de l'installation électrique.
Le local recevra les premiers jeunes pour les vacances de la toussaint.

f – point sur les commerces au Puy et les démarches entreprises
Monsieur le Maire et Luc Jourdain ont reçu une personne de la CCI qui réalise une enquête pour Saumur Val de Loire sur l'activité commerciale dans les communes de l'agglo et les besoins spécifiques des communes en la matière. Demande formulée d'une aide au montage de dossier, à la recherche de professionnels, à la mise en relation de porteurs de projets.
RV mercredi 11 octobre après-midi avec une représentante de la société Coccimarket qui cherche des lieux d'implantation pour de futurs magasins. En fonction des besoins exprimés par la société, la commune devra peut-être réfléchir à l'acquisition des murs.

g – stagiaires au service technique
La commune accueille en stage Driss et Patrick et bientôt Romain. La mairie a un rôle à jouer en accueillant ces jeunes, quelle que soit leur formation et leurs parcours personnel.

h – Nouvelle date du conseil d'école : 10 novembre à 18h
Cette date ne convient pas aux membres du conseil qui en font partie. Une autre date est proposée : lundi 13 novembre à 18h.

i – 10 ans de l'ESPV
L'ESPV fête ses 10 ans le 16 juin. Le programme et le lieu de l'événement seront précisés ultérieurement.

j – Réunion pour la maison de retraite de Montreuil Bellay
Une réunion a été organisée par la mairie de Montreuil Bellay pour le projet de reconstruction de la maison de retraite de Montreuil Bellay. Floriane Tixier a assisté à la réunion. Un bilan des besoins du territoire a été réalisé. Il en ressort des orientations sur le type d'équipement à créer, son implantation, son articulation avec d'autres équipements. Il s'agissait d'une première réunion avec des élus du territoire (peu de communes représentées). D'autres réunions doivent avoir lieu notamment avec des professionnels. Projet à suivre.

Rappel des dates :
Troc plantes le 14 octobre 2017 de 10h à 12h
Prochain conseil le 6 novembre à 19h